



# ***NATATION***

## ***Règlements administratifs Saison 2016-2017***

***CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS 2017***

*Novembre 2016*

## Table des matières

<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS 2017</b>
---

1. Principe
2. Composition des équipes.
3. Composition des relais
4. Attribution des points.
5. Médailles, titres et Challenges
6. Modalités d'accueil.
7. Accompagnateurs
8. Engagements.
9. Licences.
10. Classifications.
11. Programme des épreuves.

***Les règlements concernant le déroulement de la compétition et la réglementation des nages est à consulter dans le dossier « REGLEMENTS TECHNIQUES NATATION HANDISPORT » en conformité avec les textes de l'IPC.***

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS 2017

Championnat de France des Régions : **VALENCE 21 JANVIER 2017**



### **Piscine Jean Pommier Valence**

32, av Georges Clemenceau

26000 Valence

France

(Bassin de 25M couvert, 8 lignes d'eau, chronométrage semi-automatique – Bassin de 25M de récupération).

Hébergement et restauration et Transports gérés l'organisateur, le club Handisport Valence.

**Date limite d'engagement : 04 Décembre 2016**

### **1. Principe**

Compétition Nationale regroupant une sélection de nageurs de **8 Régions (nouvelles Régions administratives : voir annexe 1)** de France sélectionnées, pour les 4 premiers, lors de la 4ème journée. Chaque résultat d'une épreuve rapporte aux Régions qui y participe un certain nombre de points. A l'issue du Championnat est établi un classement validant la meilleure Région de France.

### **2. Composition des équipes.**

7 Nageurs handisport et 2 Nageurs valides au maximum ayant une licence compétition (FFN, FNSU ou d'une autre fédération pratiquant la compétition) d'un club de la région. Les nageurs seront répartis en Groupes selon un système de classification spécifique.

Possibilité de présenter une équipe masculine et une équipe féminine par Région. Au niveau des inscriptions, il est possible de faire des forfaits dans certaines épreuves.

Répartition des groupes :

- GROUPE 1 Nageurs des classes S1 (SB1) à S4 (SB4)
- GROUPE 2 Nageurs des classes S5 (SB5) à S6 (SB6)
- GROUPE 3 Nageurs des classes S7 (SB7) à S8 (SB8) et S11 (SB11)
- GROUPE 4 Nageurs des classes S9 (SB9) à S10
- GROUPE 5 Nageurs des classes S12 (SB12) à S13 (SB13)
- GROUPE 6 Nageurs valides (ou déficients auditifs)

Possibilités de surclassement d'un ou plusieurs groupes pour toute la durée de la compétition sauf cas particuliers :

- Les déficients visuels de classe S11 (G3) peuvent être surclassés en S12-13 (G5).
- Les nageurs du Groupe 4 ne peuvent pas être surclassés en Groupe 5 mais peuvent l'être en Groupe 6.

En cas de surclassement d'un nageur, le surclassement s'appliquera à tous les styles de nage, y compris aux épreuves de relais. On surclassera de la même manière dans tous les styles de nage.

**PROCEDURE :**

Prendre la classification du nageur en S et en SB.

Lui attribuer deux groupes correspondants (G1, G2, G3, G4, G5, G6), un pour la brasse et un pour les autres nages.

A partir de ce moment là, ne plus tenir compte des classes S et SB

Si surclassement on rajoute +1 pour un surclassement d'un groupe, +2 pour un surclassement de 2 groupes... (Sauf exception pour G4 et G3 (déficients visuels)).

Exemple :

Groupe d'origine du nageur x : S = Groupe 2 SB = Groupe 1

Le nageur est G2 en Pap, dos, NL et G1 en brasse

Si le nageur est surclassé d'un groupe, il deviendra Groupe 3 en Pap, dos, NL et Groupe 2 en brasse et ainsi de suite...

Autre exemple : S = Groupe 1 SB = Groupe 1

Si le nageur est surclassé d'un groupe il sera en Groupe 2 partout.

S'il est surclassé de 2 groupes, il sera en Groupe 3 partout...

### 3. Composition des relais

Celles-ci seront composées de 4 nageurs dont le total des points ne devra pas dépasser le nombre de points prévus au programme des relais.

Ceux-ci sont calculés en fonction du groupe dans lequel est inscrit le nageur (en tenant compte du surclassement éventuel):

Exemple : Groupe 2 équivaut à 2 points...

**Le C.T.F.R. est garant de la composition des équipes**

### 4. Attribution des points.

Classement aux points comme suit :

1<sup>er</sup> de la finale : 10 points

2<sup>ème</sup> de la finale : 8 points

3<sup>ème</sup> de la finale : 6 points

4<sup>ème</sup> de la finale : 5 points

5<sup>ème</sup> de la finale : 4 points

6<sup>ème</sup> de la finale : 3 point

7<sup>ème</sup> de la finale : 2 points

8<sup>ème</sup> de la finale : 1 point

Les points des relais sont multipliés par 2.

## 5. Médailles, titres et Challenges

Trois classements seront effectués à l'issue du championnat :

- Equipes masculines (3 premiers)
- Equipes féminines (3 premiers)
- Classement mixte (3 premiers)

Les équipes se verront attribués un trophée.

## 6. Modalités d'accueil.

Une participation financière des Equipes Régionales aux frais de restauration et d'hébergement et éventuellement du transport sera demandée par l'organisateur en accord avec le Directeur Sportif.

Deux tarifs seront en vigueur :

- Nageurs, accompagnateurs et C.T.F.R.
- Supporters. Ceux-ci ne seront admis que dans la limite des capacités d'accueil.

La prise en charge des nageurs et de leurs cadres sera assurée du repas de vendredi soir au petit déjeuner de dimanche inclus.

**Il assurera également les transports de l'arrivée au départ pour les équipes n'ayant pas de moyens de locomotion.**

## 7. Accompagnateurs (entraîneurs compris).

Leur nombre sera fonction de l'importance des déficiences et/ou de l'âge des compétiteurs. Il ne peut être supérieur à la moitié de l'effectif des nageurs auxquels cas les personnes supplémentaires seront assimilés à des « extra-staffs » ou des supporters.

La possibilité d'accueillir les supporters dépend de la capacité de l'organisateur à les accueillir (capacité hôtelière, espace d'accueil restauration, ...)

## 8. Engagements.

Le C.T.F.R. devra inscrire son ou ses équipe(s) de la manière suivante :

- a) répondre à l'organisateur des Championnats de France des Régions par retour du dossier d'inscription avant **04 Décembre 2016**.
- b) transmettre à

Pascal FOURNIER  
28 bis, rue de Marcale  
07130 ST-PERAY

Téléphone : 04 75 40 16 83 - Portable : 06 81 13 35 98

Email : [cfournierpascal@sfr.fr](mailto:cfournierpascal@sfr.fr)

- La fiche d'inscription des nageurs aux Championnats de France des Régions,

NB : A noter qu'il n'y a pas de droit d'engagement pour ce Championnat national.

## 9. Licences.

Lors des Championnats de France des Régions, tout nageur devra être en possession de sa licence fédérale de la saison sportive en cours. Seule la licence "compétition" sera acceptée lors du contrôle de celle-ci par le secrétariat de la C.F.N.

En absence de licence valide, le nageur se verra refuser purement et simplement l'accès au bassin.

Les nageurs « valides » du groupe 6 doivent avoir une licence d'une fédération adhérente au C.I.A.A.

## 10. Classifications.

Les nageurs inscrits doivent être classifiés officiellement.

Une région qui a engagé, dans une de équipes, un nouveau nageur non classifié officiellement **devra** le présenter au jury de classification (après inscription et envoi de dossier préalable) le vendredi après-midi. Les règles appliquées sont les mêmes que pour toutes les organisations nationales (dossier médical, convocation, ...).

## 11. Programme des épreuves.

46 Epreuves individuelles (23 Messieurs et 23 dames) sur 50M dans les différents styles de nage en fonction des handicaps, 3 relais possibles.

### **1<sup>ère</sup> Session Samedi Matin**

- 50 m papillon dames classes groupe 2 à groupe 6
- 50 m papillon messieurs groupe 2 à groupe 6
  
- 50 m dos dames groupe 1 à groupe 6
- 50 m dos messieurs groupe 1 à groupe 6
  
- Relais 4 X 50M 4NAGES (12 points) dames
- Relais 4 X 50M 4NAGES (12 points) messieurs

### **2<sup>ème</sup> session Samedi après-midi**

- Relais 4 X 50M 4NAGES (21 points) dames
- Relais 4 X 50M 4NAGES (21 points) messieurs
  
- 50 m brasse dames groupe 1 à groupe 6
- 50 m brasse messieurs groupe 1 à groupe 6
  
- 50 m nage libre dames groupe 1 à groupe 6
- 50 m nage libre messieurs groupe 1 à groupe 6
  
- Relais 6 X 50M Nage Libre dames
- Relais 6 X 50M Nage libre messieurs

Nota : Les points marqués lors des relais seront multipliés par 2.

\* \* \* \* \*

## **ANNEXE 1**

### **LISTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES 2017**

**AUVERGNE RHONE-ALPES**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**BRETAGNE**  
**CENTRE VAL DE LOIRE**  
**CORSE**  
**GAUDELOUPE**  
**GRAND EST**  
**HAUTS DE France**  
**ILE DE France**  
**NORMANDIE**  
**NOUVELLE AQUITAINE**  
**NOUVELLE-CALEDONIE**  
**OCCITANIE**  
**PAYS DE LA LOIRE**  
**PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**  
**REUNION**

#### **Commission Fédérale Natation Handisport**

Jean-Michel WESTELYNCK

*Directeur Sportif Natation*

697, route de Châteauneuf-sur-Isère - 26500 BOURG-LES-VALENCE

Tel : 06 14 44 47 17

[natation@handisport.org](mailto:natation@handisport.org)

Site : [natation-handisport.org](http://natation-handisport.org)